



LE DISPOSITIF SAGES

SAnctuarisation **G**lobale de
l'**E**space **S**colaire

Le dispositif SAGES

Donnant suite au protocole d'accord entre les ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale signé en 2004, le dispositif SAGES est mis en place en 2009 (2004 – Protocole d'accord entre les ministères de l'intérieur et de l'éducation nationale - B.E. N° 2.150 DEF/GEND/OE/SDSPSR/PA) - (2009 – Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire (SAGES)-N.E. n° 82282/DEF/GEND/SOE/SDSPSR/SP)

Il s'agit avant tout d'un dispositif de prévention et de lutte contre la violence au sein et aux abords des emprises scolaires les plus sensibles permettant la mise en cohérence de l'ensemble des actions conduites par les unités territoriales et d'appui dans le domaine spécifique de la prévention des violences scolaires et de la sécurisation des établissements. Ce dispositif présente un caractère impératif et s'accompagne d'une large communication au sein des différentes structures locales de prévention de la délinquance.

Les objectifs principaux du dispositif SAGES étant principalement les suivantes :

- Rassurer la communauté scolaire;
- Entraver la liberté d'action des auteurs de trouble et des délinquants;
- Être en mesure d'interpeller ces derniers et, le cas échéant, les traduire devant la justice.



Adaptation du dispositif SAGES en Martinique

S'appuyant sur l'étude d'un diagnostic portant sur la période de l'augmentation significative des violences en milieu scolaire, se déroulant aux abords de la cité scolaire Frantz Fanon à TRINITE, la Gendarmerie de Martinique, décide de mettre en place le dispositif SAGES.

Cela se traduit pour la gendarmerie par :

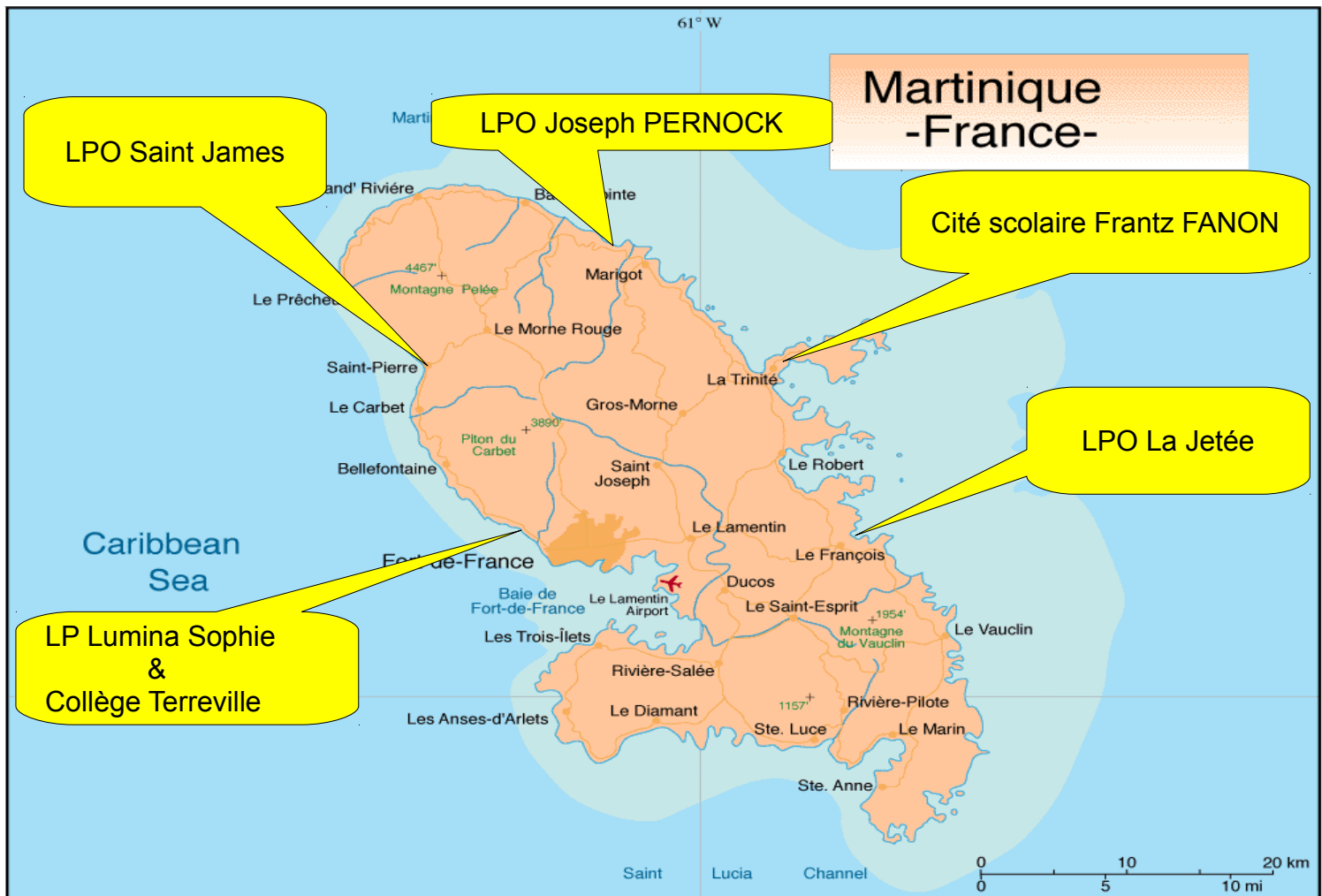
- une surveillance préventive et dissuasive, aux abords des heures de flux et de reflux des élèves de la cité scolaire de personnes étrangères à l'établissement, mais également réagir rapidement en cas d'événement de troubles à l'occasion de la « sécurisation »)
- le lancement du projet Elèves-Pairs et la création d'un comité de sécurité au sein de la cité scolaire

Actuellement, sur le département, cinq établissements, situés e



la gendarmerie, bénéficient de la mission sécurisation :

- Cité scolaire Frantz Fanon à TRINITÉ
- LPO Pernock au LORRAIN
- LP Lumina Sophie & CLG Terreville à SCHOELCHER
- LPO La Jetée au FRANCOIS
- LPO Saint-James à SAINT PIERRE



LES ÉLÈVES-PAIRS

Définition d'un élève-pair :

Le « pair » est un élève relais vers qui certains jeunes, éprouvant des difficultés à se confier à un adulte, peuvent se tourner afin d'exposer leurs problèmes.

Le « pair » doit développer le souci de l'autre en portant une attention sur les élèves en souffrance ou présentant des comportements déviants (repli sur soi, baisse des résultats scolaires, décrochage, fugue...)

De ce fait une formation est dispensée aux volontaires par les sous-officiers de la BPDJ.

Programme de la formation :

Préselection & Sélection des volontaires

Après la présentation générale du dispositif, par la BPDJ, à l'ensemble des élèves, le recensement des volontaires est effectué par l'équipe d'encadrement de l'établissement scolaire .

A l'issue, la sélection s'effectue par le biais d'un test écrit devant le sous-officier de la BPDJ puis par un entretien individuel avec un psychologue (psychologue bénévole privé, retraité ou de la PJJ)



**TESTS DE SÉLECTION POUR LA FORMATION
DES ÉLÈVES PAIRS 2012 - 2013**

NOM :

Prénom :

Classe :

1- Lorsque une personne ne respecte pas la loi, elle commet : / 0,5

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> UNE CONFRONTATION | <input checked="" type="checkbox"/> UNE INFRACTION |
| <input type="checkbox"/> UNE EFFRACTION | <input type="checkbox"/> UN INCIDENT |
- 0,5

2- Une contravention est punie : / 1

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> d'une peine d'amende | <input type="checkbox"/> d'une peine de prison |
| <input type="checkbox"/> d'une mesure éducative | <input type="checkbox"/> d'une suspension du permis de conduire |
- A

3- Lesquelles de ces actions sont des Délits ? / 1

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Non respect d'un panneau stop | <input type="checkbox"/> Non port du casque de sécurité |
| <input checked="" type="checkbox"/> Vol | <input checked="" type="checkbox"/> Menace de mort réitérée |
| <input checked="" type="checkbox"/> Consommation de cannabis | <input checked="" type="checkbox"/> Racket |
- A

4 - A quel âge un mineur peut-il être emprisonné ? / 1

- | | |
|--|---------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 13 ans | <input type="checkbox"/> 10 ans |
| <input type="checkbox"/> 16 ans | <input type="checkbox"/> 12 ans |
- A

5- Qui est civilement responsable d'un mineur ? / 0,5

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Le mineur lui même | <input checked="" type="checkbox"/> Ses parents |
| <input type="checkbox"/> Ses frères et sœurs majeurs | <input type="checkbox"/> Le juge |
- 0,5

6- Le fait de filmer une personne majeure sans son accord et de diffuser la vidéo sur internet, est-il une infraction ? / 1

- | | |
|--|-------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> VRAI | <input type="checkbox"/> FAUX |
|--|-------------------------------|
- A

7 - Le fait de se moquer régulièrement d'un camarade, en public, en faisant état soit de sa corpulence, de son physique, de son allure, et que celui-ci souffre de ces moqueries, s'agit-il de violence ? / 1

- | | |
|--|-------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> VRAI | <input type="checkbox"/> FAUX |
|--|-------------------------------|
- A

8 - Si oui, laquelle ? / 1

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Violence physique | <input checked="" type="checkbox"/> Violence morale |
|--|---|
- A

9 - Le racket, c'est : / 2

- Voler quelque chose à quelqu'un Emprunter un objet à quelqu'un sans son accord
- Obtenir par la violence ou la menace un objet appartenant à quelqu'un Voler quelque chose à quelqu'un sans son accord

2

10 - Est ce qu'un mineur peut détenir un casier judiciaire ? / 1

- VRAI FAUX

11 - Est ce qu'un mineur peut être placé en garde à vue ? / 1

- VRAI FAUX

12 - Que risque t-on s'il l'on filme une scène d'agression sexuelle ? / 1

- On est complice de l'infraction On ne risque rien car on ne participe pas physiquement à l'agression

13 - Définition d'une arme ? / 1

- Arme à feu uniquement Arme blanche uniquement
- Tout objet susceptible de blesser ou tuer quelqu'un

14 - Que signifie le sigle B.P.D.J ? / 1

- Bureau de Prévention de la Délinquance Juvénilie
- Brigade de Protection Des Jeunes
- Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénilie
- Bureau de Protection de la Délinquance des Jeunes

15 - Quel est le rôle d'un élève pair ? / 3

Un élève pair est quelqu'un qui est capable d'écouter les problèmes ou difficultés d'un autre élève dans le but de l'aider à aller mieux. Un élève pair ne se moque pas et ne doit surtout pas juger une personne ayant fait (ou pas) la démarche de venir demander de l'aide.

16 - Expliquer en 3 ou 4 lignes vos motivations pour devenir élèves pairs : / 3

Longtemps j'ai voulu être psychiatre. Ici, je veux aider les autres. Je sais que parler ça fait du bien, mais parler à quelqu'un de compétant c'est mieux. Cette formation me permet de faire plus efficacement ce que j'ai toujours fait: aider les autres.

Formation du volontaire élève-pair

La formation se déroule selon trois modules :

– **le module 1 :**

Au cours du module 1, le sous-officier BPDJ expliquera dans un premier temps le rôle de l'élève pair puis abordera tout ce qui concerne la loi (le mineur & la loi – les dangers des multimédias – la toxicomanie – les violences – les violences sexuelles....)

– **le module 2 :**

Le module 2 sera consacré entièrement à définir l'écoute « active » et la gestion de la colère.

– **le module 3 :**

Lors du module 3, le volontaire « élève-pair » devra effectuer des mises en situation (chaque volontaire travaille sur un thème pendant 20 minutes et le restitue devant ses camarades. La correction s'effectue de manière collégiale).

Chaque formation se voit clôturer par l'attribution d'une attestation de formation conjointement signée par le chef d'établissement et le colonel commandant la gendarmerie de Martinique.



COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE DE MARTINIQUE

Caserne Redoute
FORT-DE-FRANCE



ATTESTATION DE FORMATION « CONSEIL DES PAIRS »

Le Colonel, commandant de la gendarmerie de Martinique, atteste que : _____

du lycée général et technologique Frantz FANON – Classe : 2nde

a suivi et a participé, avec volontarisme et assiduité, à la formation « Élèves Pairs » au sein de l'établissement.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation.

Fait à FORT-DE-FRANCE, le __ décembre 2013.

Mme LABINSKY

Mme le Provisure

Le colonel Philippe DEBARGE

commandant la gendarmerie de Martinique

Suivi et bilans des élèves pairs

Un point de situation régulier avec les pairs est effectué au cours des points-écoute mis en place mensuellement ou par tout moyen en cas d'urgence. Les référents CESC et le correspondant gendarmerie – sécurité de l'école doivent être les relais habituels des pairs pour les problématiques urgentes nécessitant une réaction immédiate.

Les élèves-pairs, dans les situations délicates ,doivent être en mesure **d'orienter** l'élève en difficulté vers le professionnel le plus approprié (réfèrent CESC, correspondant gendarmerie sécurité de l'école, éducateur de la PJJ, brigade de prévention de la délinquance juvénile, psychologue réserviste de la gendarmerie, etc.).

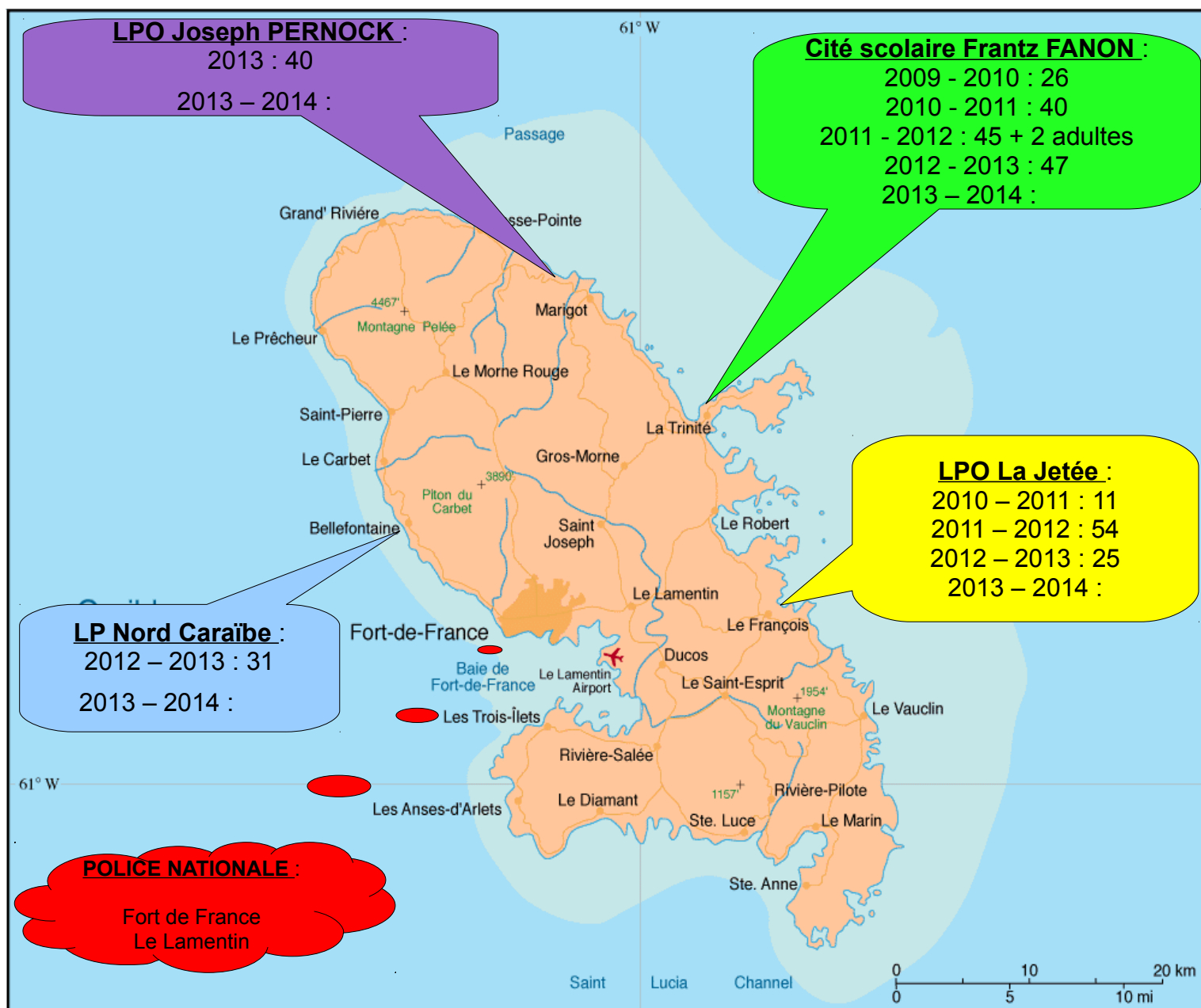
L'élève-pair qui le souhaite peut être superviser par la ou le psychologue à l'occasion des points-écoute PEAG/PJJ.

Un ou plusieurs bilans du dispositif sera effectué en cours d'année. Le suivi sera effectué dans le cadre des points-écoute gendarmerie/PJJ des groupes cibles (classes disposant d'un pair) et des groupes de référence (classes ne disposant pas de pair). Une évaluation de l'évolution des groupes « cibles » par rapport aux groupes de référence pourra être effectuée.

Extensions du dispositif des élèves-pairs

DISPOSITIF ÉLÈVES PAIRS					
	Cité scolaire Frantz Fanon TRINITÉ	LPO La Jetée LE FRANÇOIS	LPO Nord Caraibes BELLEFONTAINE	LPO Pernock LE LORRAIN	FORT DE FRANCE (ZPN)
	Candidats/admis	Candidats/admis	Candidats/admis	Candidats/admis	Candidats/admis
2009-2010	66 / 26				
2010-2011	116 / 40	11 / 11			
2011-2012	63 / 45	77 / 54			
2012-2013	62 / 47	33 / 25	76 / 31		
2013-2014	78 (candidats)	52 (candidats)	38 (candidats)	45 (candidats)	En cours d'évaluation

Visualisation de l'ensemble du dispositif sur le département



©1992 Magellan GeographixSMSanta Barbara, CA (800) 929-4627

En 2010, il a été remis à la gendarmerie et plus spécialement au commandement de la gendarmerie de l'outre-mer (CGOM) le prix national de prévention de la délinquance par le forum français pour la sécurité urbaine (FFSU).

Ce prix a été remis en fin d'année 2010 et la Martinique, s'est classée 4^{ème} sur 150 dossiers présentés au concours final.

Le POINT ÉCOUTE

Le Point Ecoute :

La vocation du Point Ecoute est de créer un espace d'écoute et de dialogue avec les collégiens et les lycéens (cités scolaires Frantz Fanon et La Jetée pour les collégiens). Il s'agit d'un espace dans lequel les jeunes qui en éprouvent le besoin, peuvent exprimer leurs inquiétudes ou poser des questions par rapport à des interrogations ou des préoccupations de leur âge et entrant dans la sphère de compétence des intervenants.

Objectifs :

Pour la gendarmerie les objectifs sont de :

- Permettre aux jeunes d'engager un dialogue constructif avec les forces de l'ordre sur des thèmes aussi variés que les toxicomanies, les violences familiales, le racket, les dangers de l'alcool, de l'Internet, la citoyenneté, l'éco-responsabilité, etc.) ;
- Contribuer à instaurer un climat de confiance entre les adolescents et les forces de l'ordre favorable à l'évocation de problèmes qui n'auraient jamais été abordés dans un contexte traditionnel (dénonciation ou dépôt de plainte à la brigade) ;
- Concrétiser un partenariat constructif avec la protection judiciaire de la jeunesse en concertation permanente avec le chef d'établissement, la communauté éducative et les personnels administratifs en relation directe avec les élèves ;
- Intervenir dans la régulation des conflits de nature à créer des tensions entre élèves au sein ou aux abords de l'établissement ou à l'occasion des transports scolaires.
- Donner la possibilité aux jeunes en difficulté sociale ou psychologique de faire appel aux compétences de l'intervenante sociale de la gendarmerie, psychologue clinicienne.

Mise en œuvre :

Ce point écoute est animé par les gendarmes de la BPDJ, par les correspondants scolaires de la gendarmerie (référénts scolaires implantés dans les unités territoriales dont dépendent les établissements scolaires), un(e) psychologue et/ou un éducateur spécialisé de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), l'intervenante sociale de la gendarmerie, les infirmières scolaires de l'établissement, les COP (Conseillers d'Orientation Psychologues) ou les assistantes sociales des établissements concernés.

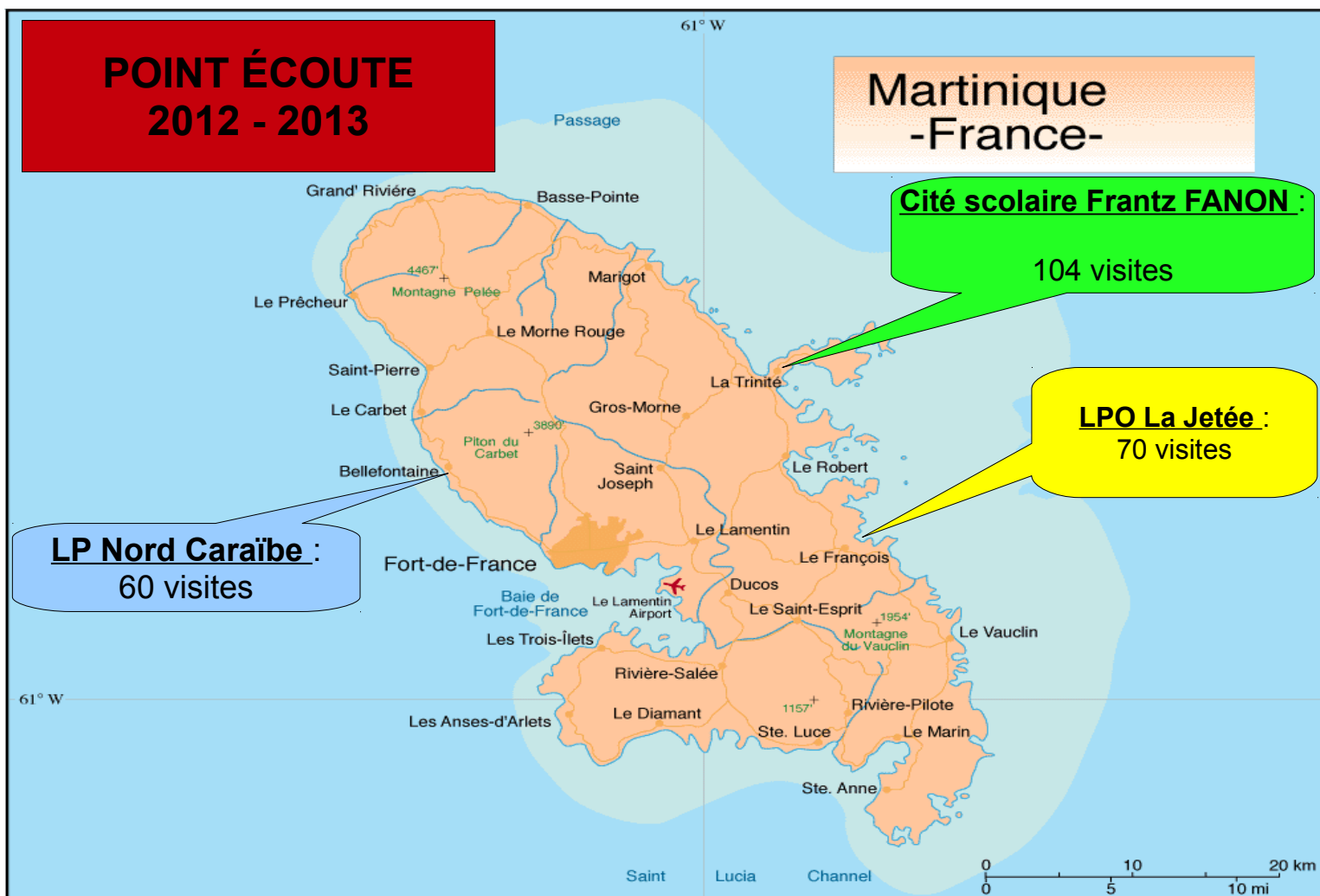
Après un premier échange avec le gendarme, l'élève sera orienté, selon la problématique rencontrée, vers l'un ou l'autre des partenaires présents. Un suivi de chaque cas présenté est établi avec les personnels d'encadrement de l'établissement voir directement avec les chefs d'établissement. L'élève sera revu à chaque fois qu'il sera jugé nécessaire.

Exemple de programmation du Point Écoute pour la cité scolaire Frantz Fanon à LA TRINITÉ :

Point Écoute de la Cité Scolaire F. FANON
 08H35 - 09h35 : Collège Beauséjour.
 09h35 - 11h35 : Lycée Général Frantz FANON.
 11h35 - 12h35 : Lycée Professionnel LA TRINITÉ.
 12h35 -14h00 : Ouvert à toute la communauté scolaire.

MOIS	DATE
OCTOBRE	07/10/2013
NOVEMBRE	04/11/2013
DÉCEMBRE	02/12/2013
JANVIER	06/01/2014
FÉVRIER	03/02/2014
MARS	10/03/2014
AVRIL	07/04/2014
MAI	05/05/2014

Visualisation du dispositif des Points-Ecoute sur l'ensemble du département



Les partenaires :

PJJ : M. BROUTA Rosan (directeur du STEMO)

PJJ – STEMO – Unité Atlantique : Mme BERNABÉ Guylène (directrice) – Mme AUDAR Marie-Elodie (psychologue) – Mme CANNENTERRE Lydia & Mme MOGALENE Bertille (Educatrices)

PJJ – STEMO – Unité Caraïbe : Mme TARDO-DINO Laurence (psychologue) – M. BELLEMARE Gérard & Mme ETCHEGORRY (Educaturs)

Psychologues privés :

- M. PAQUET Harry (LPO La Jetée au LE FRANÇOIS)
- Mme FRANCOIS Katy (Cité scolaire Frantz Fanon à LA TRINITÉ)
- M. BANNE Djibril (LPO Pernock au LE LORRAIN)

Intervenante Sociale de la Gendarmerie : Mme FORTAS Nadiège.



**BRIGADE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE
DE
FORT-DE-FRANCE**

Caserne Place d'Armes – 97232 – Le Lamentin

Tél/Fax : 05 96 57 44 19

@ : bpdj.comgendmq@gendarmerie.interieur.gouv.fr